

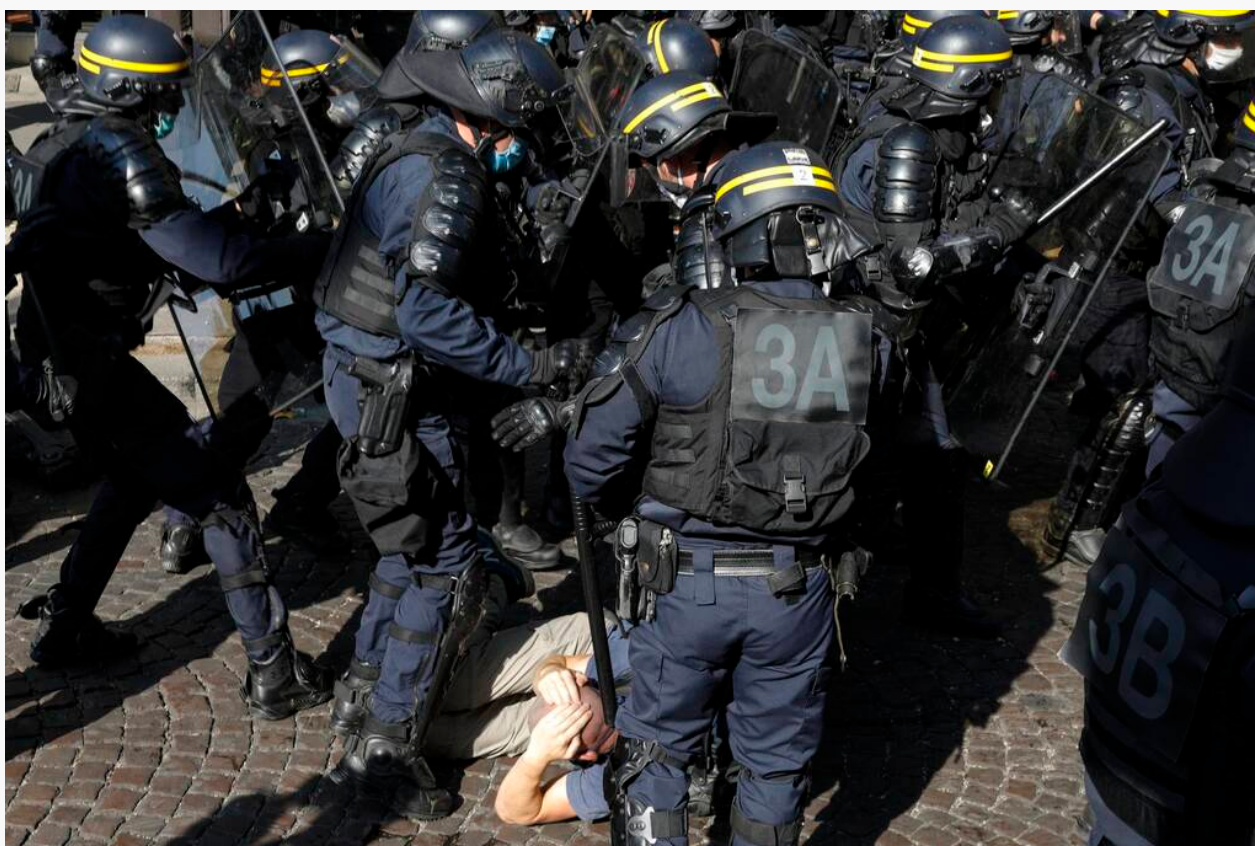


Chez Pol

Loi «sécurité globale» : Darmanin veut durcir le texte et introduire le floutage des visages des policiers

 Pas effrayé par la controverse déjà très vive sur le texte instaurant un délit de diffusion d'images de forces de l'ordre en intervention avec intention de leur nuire, le ministre de l'Intérieur annonce son intention d'aller encore plus loin via des amendements lors du débat parlementaire. 



Répression policière durant une manifestation des Gilets Jaunes, à Paris, le 12 septembre 2020. (GEOFFROY VAN DER HASSELT/Photo Geoffroy Van Der Hasselt. AFP)

par [Sébastien Tronche](#) et [Etienne Baldit](#)

publié le 13 novembre 2020 à 12h29

(Extrait de *Chez Pol*, [notre newsletter politique quotidienne réservée aux abonnés](#))

Face à une polémique, Gérard Darmanin choisit rarement de calmer le

jeu. Soit il tente de détourner l'attention (et y parvient souvent), soit il en rajoute une couche. C'est le cas avec l'article 24 de la proposition de loi «*sécurité globale*», qui instaure [un nouveau délit de diffusion d'images de forces de l'ordre](#) en intervention avec intention de leur nuire. Très controversé, mais pas de quoi effrayer le ministre de l'Intérieur, qui veut aller encore plus loin.



[Sur France info](#) vendredi, Gérald Darmanin explique à plusieurs reprises qu'une fois cette disposition en vigueur, il sera toujours possible pour tout un chacun de filmer les interventions policières et de... les signaler au procureur de la République en cas de soupçon d'infraction. Mais manifestement pas de les diffuser aussi librement qu'aujourd'hui, même sans message malveillant. Il précise ainsi : *«Si vous voulez le diffuser sur internet de manière sauvage, vous devrez faire flouter les visages.»*

Attention, ça va flouter

Un détail qui n'en est pas un et qui, surtout, ne figure pas dans [le texte](#) présenté par les députés LREM Jean-Michel Fauvergue (ex-patron du Raid) et Alice Thourot. Gérald Darmanin veut donc durcir cette proposition de loi et introduire le floutage par amendement lors du débat au Parlement : *«On aura des débats parlementaires sur l'article 24, à l'Assemblée et au Sénat. On aura l'occasion d'améliorer le texte s'il le faut. [...] Je sais qu'il n'y a pas la question du floutage dans le texte de loi présenté donc on aura cette discussion.»*

A lire aussi [Délit de diffusion : quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup](#)

A chaque prise de parole sur ce texte ces dernières semaines, Gérald Darmanin jouait sciemment sur les mots, évoquant par exemple, dans une lettre aux policiers et gendarmes fin octobre, *«l'interdiction de l'exploitation de [leur] image sur les réseaux sociaux»*. Ce qui n'est pas prévu par la proposition de loi polémique. Auprès de *Libération*, son cabinet déminait ce jeudi : *«C'est un simple raccourci de "l'exploitation de votre image à des fins malveillantes". Quand on parle d'exploitation, on*

comprend que ce n'est pas positif. C'est la différence avec la diffusion factuelle.» Et d'assurer que «*non*», aucun autre dispositif plus répressif n'était en préparation du côté de Beauvau...

Le Drian n'est pas chaud

Problème : cet article 24 et la loi «*sécurité globale*» dans son ensemble inquiètent déjà grandement les oppositions, les sociétés de rédacteurs ou  la Défenseure des droits. Mais pas que. Une certaine gêne est aussi  palpable au sein de la majorité. Surtout sur son aile gauche. Invité de BFMTV ce vendredi, Jean-Yves Le Drian n'a pas montré beaucoup d'enthousiasme pour ce texte.

A lire aussi [Policiers, souriez : vous ne serez bientôt plus filmés](#)

Après avoir sobrement rappelé que «*la question doit être débattue par le Parlement, sereinement*», le ministre des Affaires étrangères et cofondateur de Territoires de progrès (qui compte une quarantaine de parlementaires LREM) a estimé que «*oui*», la police doit agir «*au nom et à la vue du peuple*». Relancé pour savoir si, lui député, il voterait ce texte porté par des députés LREM, l'ancien socialiste a fait une esquive, petit sourire en coin, sans cacher son hostilité fondamentale : «*Je ne l'ai pas encore vu donc je réserve ma décision. Je réserve ma décision.*»

Dans la même rubrique

